

## Procès-verbal de la séance du 8 mai 2019 à 18h.00 à la caserne des pompiers, Lausanne

### Ordre du jour

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019
4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants
- 4bis Election d'un délégué à la Commission de gestion en remplacement de M. Süess, démissionnaire
5. Préavis N° 13/ 2016-2021 – Comptes de l'exercice 2018
6. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne et les contrôles
7. Motion, postulat, interpellation
8. Divers

### 1. Appel

16 délégués et 3 suppléants sont présents, le quorum est atteint. 12 personnes se sont excusées (délégués et suppléants ad hoc) + 15 absents. La majorité est à 15 voix.

### 2. Communications de la Présidente

La présidente ouvre la séance en saluant les membres présents. Elle excuse MM. Chevallaz et Marchand du Comité de Direction, pris par d'autres obligations professionnelles.

Informe de la démission immédiate de M. Sebastian Süess de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et par là-même de la Commission de gestion, pour des raisons familiales (a décidé de couper drastiquement dans ses engagements associatifs et partisans respectifs). Lecture en séance de sa lettre de démission. C'est la raison pour laquelle, un point 4 bis – Election d'un délégué à la Commission de gestion est rajouté à cet ordre du jour.

Cela étant, l'ordre du jour n'apportant pas de remarques particulières, il est passé au point 3 de celui-ci.

### 3. Approbation du PV de la séance du 28 janvier 2019

Le PV est accepté à l'unanimité (1 abstention).

### 4. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT

A la majorité, ont été élus et prêtés serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28.02.1956 :

	<b>Délégués</b>		<b>Suppléants</b>			
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1			Chenaux-Mesnier	Muriel	CC	Lausanne

4. **Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT - Suite**

Doivent encore être assermentés :

	<b>Délégués</b>		<b>Suppléants</b>			
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1	Rempl. M. Süess				CC	Ecublens
2	Khelidj	Mohammed			CC	Paudex
3			Birchler	Jean-Ch.	CC	Lausanne

4bis. **Election d'un délégué à la Commission de gestion en remplacement de M. Süess, démissionnaire**

Pour rappel, la commission de gestion est composée de Mme Lydia Masméjan (Pully), MM. Jean-Pierre Aebi (Bussigny), Olivier Golaz (Renens), Manuel Donzé (Lausanne) et Sebastian Süess (Ecublens).

Comme déjà communiqué sous point 2 – Communications, M. Süess ayant donné sa démission avec effet immédiat, Madame la Présidente demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui seraient d'accord d'officier en tant que président-rapporteur de ladite commission.

Réponse

Après un tour de table, M. Marc Veraguth, Epalinges, est élu à l'unanimité (applaudissements).

Décision

La présidente remercie M. Veraguth de s'être proposé pour ce poste. Vu ce qui précède, la Commission de gestion peut officier de la sorte.

5. **Préavis N° 13 / 2016-2021 – Comptes de l'exercice 2018**

Le rapport de la commission de gestion n'étant pas parvenu dans les temps impartis, c'est Mme Sara Soto (désignée uniquement pour cette occasion en tant que rapportrice, en remplacement de M. Sebastian Süess), qui va donner lecture du rapport de la commission, à savoir, les membres de la Commission de gestion recommandent aux membres présents, d'approuver à l'unanimité les conclusions telles que présentées dans ledit préavis.

Cela étant, la présidente ouvre la discussion.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Décision

Le préavis N° 13 / 2016-2021 – Comptes de l'exercice 2018, avec le rapport de son auditeur, avec 2 abstentions, est validé à l'unanimité (votants 19).

6. **Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne et les contrôles**

M. Hildbrand

- Depuis la séance du 28.01.2019, le Comité de Direction s'est réuni à plusieurs reprises. Durant ce laps de temps, divers événements importants, intéressant l'ensemble de l'agglomération, se sont produits. En premier, l'appel d'offres pour 16 concessions de taxis A qui a récolté 120 demandes. Cela a généré et génère encore beaucoup de travail pour l'association qui doit les gérer, traiter comme un appel d'offres, les classer et leur donner des notes. Prochainement, la commission administrative pourra révéler à ceux qui pourront bénéficier de ladite concession, ce qu'il en est. Idem, au niveau de ceux qui ne l'auront pas obtenu. Cela va certainement provoquer un certain nombre de recours qui vont bloquer l'introduction des concessions, mais qui, à terme, devrait permettre d'accroître le nombre de concessions A, conformément à la volonté du conseil. Ceci permettra également d'améliorer la situation financière de Taxi Service, celui-ci dépendant du nombre de concessions distribuées/octroyées.

### 6. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne et les contrôles - Suite

#### M. Hildbrand

- Autre élément important, est la mise en vigueur des différentes dispositions du règlement. Cela s'est relativement bien passé, aucun recours n'ayant été déposé. Les sigles VTC sont régulièrement distribués.
- Le droit cantonal a passé le cap du Grand Conseil. Néanmoins, sa mise en vigueur n'est pas prévue pour tout de suite. Il y a donc risque que des recours sur le droit cantonal soient déposés, respectivement au moment où celui-ci pourrait entrer en vigueur.
- Dernier élément qui nous touche, est la décision du Tribunal des Prud'Hommes de Lausanne (voir article du Matin du dimanche 05.05.2019), concernant la condamnation d'une filiale d'Uber pour licenciement injustifié d'un chauffeur (le considère comme salarié et non indépendant). Le Comité de Direction ne s'est jamais prononcé sur la nature de la relation juridique entre les chauffeurs VTC et d'Uber. Le Comité de Direction a pris acte de cette décision. Il ne dévie pas de sa ligne de conduite qui consiste à souhaiter/solliciter une concurrence loyale entre les différents acteurs de transport de personnes. Sont donc dans l'attente d'une décision définitive pour voir quels en seront les impacts. Note, toutefois, que ce n'est pas une décision anodine. Certes, elle correspond à une demande de longue date de reconnaître le lien d'employeurs et d'employés dans cette relation, mais il faut voir les conséquences potentielles qu'elle pourrait engendrer dans une relation qui elle, n'est pas souhaitée par la quasi-totalité des chauffeurs entre les différentes centrales d'appels, y compris celle que nous connaissons bien et que nous validons, à savoir Taxi Services. Il faut prendre cette décision pour ce qu'elle est (sur un cas spécifique), et voir comment cela va se passer pour la suite.
- Comme annoncé au conseil, est également en mesure de transmettre un certain nombre d'informations en provenance de la brigade des taxis.
- Le sergent-major Gloor informe qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 08 mai 2019, il a été réalisé/établi :
  - 3 contrôles spécifiques nocturnes
  - Dénonciations = 49 rapports de police ont été établis
  - 8 rapports de police pour les détenteurs de concessions A
  - 6 rapports de police pour les détenteurs d'autorisations B
  - 25 rapports de police pour les chauffeurs d'UberX ne bénéficiant d'aucune autorisation
  - 10 rapports de police pour des chauffeurs de taxis ou de VTC exogènes ne respectant pas la loi sur le marché intercommunal, c'est-à-dire des gens qui sont au bénéfice d'une autorisation qui n'est pas forcément complète pour exercer une activité dans le pourtour de notre association intercommunale
- Cela étant, reste à disposition des membres pour tous compléments d'informations/renseignements à ce sujet.

Remerciements à M. Hildbrand pour ces informations. La discussion est ouverte.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

### 7. Motion, postulat, interpellation

RAS.

### 8. Divers

- La présidente rappelle aux membres que la prochaine séance du Conseil Intercommunal des Taxis, est fixée au **MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019, à 18h 00, même endroit.**
- Profite de l'occasion, pour remercier, au nom de l'association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et de la commission de gestion, M. Sebastian Süess, pour tout le travail accompli durant ces années et formuler tous leurs meilleurs vœux pour la continuité de ses activités futures.

# PV SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 08 MAI 2019

---

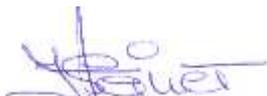
## La Présidente

Clôt cette séance en remerciant les membres d'avoir participé à la dite séance et leur souhaite un bel été.

Fin de la séance à 18h.30.

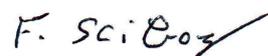
Pour le conseil intercommunal :

Isabelle Steiner



Présidente

Fabienne Sciboz



Secrétaire